



Horaires supplémentaires non déclare

Par **lilo89**, le **04/04/2016** à **18:37**

Bonjour, Je suis actuelle vendeuse chez guy degrenne depuis le 26/04/2014 et depuis un moment j'effectué des heures supplémentaires que mon responsable ne déclare pas et donc me les fait récupéré sans les déclaré bien sur, je lui demande de les déclaré mais pour lui la procédure est complique et vue que ses des heures à récupéré il en voie pas la peine. De plus il m'interdit de consulter la convention collective et ne veux pas me donner le numéros de l'inspecteur du travail. Que dois-je faire car la situation me pesé et les changement de planning sont permanent. merci à vous bonne journée bien cordialement

Par **P.M.**, le **04/04/2016** à **19:40**

Bonjour,

Déjà tout repos compensateur d'heures supplémentaires doit l'être majorations comprises et seul un Accord collectif peut le permettre...

Il n'est pas plus compliqué de déclarer des heures supplémentaires que des heures normales...

Les coordonnées de l'Inspection du Travail doivent être affichées dans l'entreprise et, même si un exemplaire de la Convention Collective doit être tenu à la disposition du Personnel pour consultation, vous n'avez besoin de l'autorisation de personne pour la consulter sur [Légifrance](#)

...

e vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail dont les coordonnées figures sur internet notamment par [ce site](#) et l'annuaire électronique...